



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 JUIN 2017 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 juin 2017 s'est réuni le vendredi 30 juin 2017, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Madame Patricia Astruc-Gavalda, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand,

Adjoins

Monsieur Xavier Luciani, Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Madame Corinne Aubanel (jusqu'au point n° 5 inclus), Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamila Smaali Paille (jusqu'au point n° 19 inclus), Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Madame Djamila Smaali Paille (à partir du point n° 20), Madame Marine Gaignard (à partir du point n° 20)

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Renée Wojeik a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Romaric Moyon a donné pouvoir à Madame Ségolène Durand, Madame Brigitte Tixier a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Monsieur Anthony Lemond a donné pouvoir à Madame Patricia Astruc-Gavalda, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Madame Josette Chabane, Monsieur Mourad Salah a donné pouvoir à Monsieur Mohamed Mokeddem, Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Madame Amélia Ferreira de Carvalho, Madame Corinne Aubanel a donné pouvoir à Madame Valérie Vernin (à partir du point n° 5), Madame Alexandra Duverne a donné pouvoir à Madame Chrystelle Marosz, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier, Monsieur Thierry Brisson a donné pouvoir à Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur François Kalfon a donné pouvoir à Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gaignard a donné pouvoir à Madame Djamila Smaali Paille (jusqu'au point n° 20)

SECRETARE :

Madame Marie-Rose Ravier


Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Ravier en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 18 mai 2017.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Sollicité la mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique sur un périmètre de la Butte de Beauregard et autorisé le Maire à saisir le Préfet de Seine et Marne afin qu'il prescrive une enquête publique conjointe.
- ✓ Entériné le bilan pour l'année 2016 de la Concession d'aménagement "Opération de redynamisation du centre-ville de Melun" présenté par l'Aménageur.
- ✓ Autorisé le transfert de propriété des parcelles AT 283 et 284 pour partie, sises 18 rue René Pouteau, d'une superficie de 660 m2 environs.
- ✓ Approuvé la Convention de partenariat à conclure entre la Ville de Melun et l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région de Melun (ASSADRM) et autorisé le versement d'une subvention dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Arrêté le Compte de Gestion 2016 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ✓ Arrêté le Compte Administratif 2016 présenté par le Maire, arrêté les résultats de l'exercice 2016, pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières annexé au Compte Administratif 2016 et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes.
- ✓ Pris acte du résultat de clôture du Budget de la Ville de l'exercice 2016 et affecté le résultat de la section de Fonctionnement.
- ✓ Voté le Budget Supplémentaire de l'exercice 2017 équilibré en section de fonctionnement et d'investissement :
 - Section de Fonctionnement : 882 538.00 €
 - Section d'Investissement : 11 878 128.92 €
 - Total : 12 760 666.92 €Précisé que le Budget est voté au niveau du chapitre, par nature, avec présentation croisée par fonction pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et chapitres "opération d'équipement" pour la section d'investissement ; autorisé le Maire à verser les subventions détaillées en annexe du document budgétaire.

- ✓ Accordé la garantie totale de la Ville de Melun pour le réaménagement de sept emprunts (7 054 272,57€) et la garantie à hauteur de 50 % de 2 emprunts (187 693,87€) souscrits par l'OPH 77.
- ✓ Accordé la garantie partielle de la Ville de Melun pour un emprunt souscrit par LES FOYERS DE SEINE ET MARNE (290 000 €) pour financer la réhabilitation de 29 logements, 11 rue Joyeux et 43 rue Eugène Gonon à Melun.
- ✓ Pris acte de la présentation du Rapport d'utilisation 2016 du Fonds de Solidarité pour les communes d'Ile de France.
- ✓ Approuvé le diagnostic et l'avant projet sommaire établis par le Cabinet d'architecte ATLAS pour les travaux de rénovation et mise en conformité après inondation de la piscine couverte de la Ville de Melun, sollicité auprès de la Région une subvention au taux le plus élevé possible et approuvé le plan de financement prévisionnel des travaux.
- ✓ Autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 24 300 € à l'Association pour les Relations Internationales de Melun (ARIM) dans le cadre du Budget 2017.
- ✓ Décidé le principe de l'exonération totale de la Taxe sur les spectacles pour 3 matches de Football et 3 compétitions de Boxe Française.
- ✓ Autorisé le versement d'une partie des subventions votées au Budget Primitif 2017 pour les associations sportives.
- ✓ Approuvé les termes du projet de Convention de partenariat à conclure avec la société GRDF pour l'alimentation en gaz naturel de la zone d'aménagement PRU Hauts de Melun - Quartier de Corbeil.
- ✓ Approuvé la Convention d'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipements de télélevé en hauteur.
- ✓ Approuvé les termes de l'avenant n° 2 à la convention de fourniture pour l'alimentation en eau potable de la Ville Nouvelle de Sénart et pris acte que la durée de la Convention de transit est prorogée jusqu'au 31 juillet 2018.
- ✓ Approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de la Plaine de Montaigu modificatif.
- ✓ Approuvé le programme modifié des équipements publics à réaliser dans la ZAC de la Plaine de Montaigu.
- ✓ Approuvé la Convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association Confédération Syndicale des Familles et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 23 000 € dans le cadre du Contrat de Ville et du Budget 2017.

- ✓ Autorisé le Maire à demander au Préfet de Région le dossier à constituer pour le renouvellement du classement et le changement de catégorie du Conservatoire de Musique et de Danse en "Conservatoire à Rayonnement Intercommunal".
- ✓ Décidé d'autoriser le Maire à signer la Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- ✓ Approuvé le projet d'avenant au Contrat de Délégation de Service Public pour la restauration scolaire de la Ville de Melun.
- ✓ Autorisé le Maire à signer une Convention relative à l'attribution d'un concours financier et matériel à l'Association des commerçants UNICOM pour un montant global de 26 000 € et décidé de poursuivre la mise à disposition, à titre gracieux, du local situé 17 rue Carnot à Melun.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs à conclure avec l'Association de Gestion AFC les Petits Bergers.
- ✓ Décidé de créer deux emplois d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Décidé de créer deux emplois d'Agent de Maîtrise Territorial, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Décidé de créer 10 emplois de Gardien - Brigadier de Police Municipale, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Décidé de créer un emploi d'Attaché Territorial, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Décidé d'instaurer à la Ville de MELUN les Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires des Professeurs d'enseignement artistique chargés de Direction.
- ✓ Décidé de créer un emploi de Chef de Projet aménagement urbain, à temps complet, au Tableau des Effectifs.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Monsieur Louis Vogel

